

En avril 1990, la Commission approuvait le troisième programme cadre de recherche et de développement, dont l'exécution doit s'échelonner jusqu'en 1994. Il est financé par un investissement commun de 5 700 millions d'écus (soit environ 4 000 millions de livres), dont la plus grande partie, soit 2 221 millions d'écus (ou 1 530 millions de livres), ira aux programmes Esprit et Race, qui sont consacrés à la recherche dans les domaines de la technologie de l'information et des communications. Ces programmes visent la recherche préalable à la mise en marché, notamment en ce qui concerne l'uniformisation normative. La plupart du temps, la Commission finance les projets pour une bonne part, le reste des fonds provenant des pays participants; en règle générale, les initiatives doivent amener une coopération entre divers pays, de même qu'entre chercheurs issus des milieux industriels et du secteur de l'éducation.

Le programme Eureka répond plus fidèlement aux impératifs commerciaux et a pour objectif la production de biens et de services de technologie avancée, susceptibles de connaître le succès à l'échelle mondiale. On s'attend que son financement global dépasse les 5 000 millions de livres et qu'il soit principalement consacré à des projets relevant du domaine général du traitement de l'information bien qu'il puisse être mis à profit dans toute la gamme des techniques de pointe.

Ces deux programmes sont officiellement accessibles à toutes les entreprises inscrites dans un pays participant, de quelque nationalité que soient leurs propriétaires. Dans les faits, la participation d'entreprises détenues par des intérêts autres qu'européens peut donner lieu à de longues hésitations, notamment si elles doivent jouer un rôle de premier plan dans le projet en cause, et particulièrement si elles doivent le diriger. On en a eu un exemple dans la tentative d'exclure la société ICL des projets Esprit après son acquisition par Fujitsu.

Mais ce sont là des obstacles qu'il est possible de vaincre, et qui ne devraient pas être aussi infranchissables pour les entreprises canadiennes, adversaires jugés moins menaçants que les Américains ou les Japonais.

Une fois les barrières franchies, la participation à ces programmes peut offrir de grands avantages. Ils seront par exemple l'occasion de créer des alliances ou de démontrer son engagement en faveur de l'industrie européenne de la technologie de l'information, en même temps qu'une source d'enseignements techniques précieux.